



Programme de formation : Élaboration du Document Unique (D.U)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques de santé sécurité au travail dans un contexte réglementaire et juridique.
- Identifier les étapes clés pour construire et/ou mettre à jour son document unique.
- Faire de cette évaluation des risques professionnels (EVRP) un outil de pilotage et de gestion des risques santé sécurité au travail.

PRÉ-REQUIS : aucun.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 1 à 8 personnes maximum par groupe

Validité : L'accompagnement au DU peut-être réalisé tous les ans.

DURÉE : 1 jour soit 07 heures

PUBLIC CONCERNÉ :

Personne accueillant du public et/ou en relation avec des usagers du service public.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT :

Partie théorique réalisée en salle avec vidéo projecteur, paper-board et livret remis aux stagiaires. Accompagnement au sein de la structure afin d'aider à l'élaboration du DU.

SANCTION DE LA FORMATION :

Délivrance d'une Attestation de compétence

LES POINTS ABORDÉS :

1/ Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Le contexte juridique et réglementaire, le vocabulaire : danger, risque, événement dangereux, dommage..., les objectifs directs et indirects d'une évaluation des risques santé-sécurité, la notion de pénibilité au travail : les postes concernés.

2/ Mettre en œuvre l'évaluation des risques

Choisir le périmètre de l'étude, préparer l'analyse en amont : recueil de données clés, organiser les groupes de travail et l'analyse/observations sur le terrain, identifier les différents dangers et les risques, estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation de la gravité et de la fréquence et/ou probabilité d'apparition du danger, le cas particulier des risques psycho-sociaux et autres risques : explosion, incendie, atmosphère confinée, foudre..., prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants, réaliser une cartographie de synthèse : classement des risques ; proportion de salariés exposés à la pénibilité.

3/ Rédiger son document unique et son programme de prévention

Se fixer des objectifs mesurables, réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines, réduire la gravité en prévoyant des actions de protection, formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités partagées ; rédiger une fiche individuelle de prévention des expositions à la pénibilité, rédiger son document unique : faire simple, didactique, informatique partagé.

4/ Faire du Document unique un outil de management de la prévention

Suivre les actions décidées, remettre en cause l'évaluation des risques en fonction des données internes (audits, visites sécurité, accidents etc.) et des évolutions d'activités, partager l'information avec les équipes ; utiliser le management visuel pour animer la prévention sur le terrain.